

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Date de dernière mise à jour : août 2026

Le service est proposé par **Marion GADRAS EI**, exerçant en entreprise individuelle sous le régime de la micro-entreprise.

SIRET : 899 621 999 00015

Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) : Enregistré sous le numéro 93131943213 auprès du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

Siège social : Impasse des colibris, 13180 Gignac-la-Nerthe

Adresse de correspondance / Coordonnées : 18 rue des Michelles, 13220 Châteauneuf-les-Martigues / 07 68 78 92 42 / mariongadras@outlook.com.

Ci-après désignée la « **Prestataire** ».

Article 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de services (les « **Conditions Générales** ») s'appliquent aux services suivants (les « **Services** ») fournis par la Prestataire à tout·e client·e professionnel·le désirant en bénéficier (le ou la « **Client·e** ») :

- **Formations Professionnelles INTER & INTRA**
- **Groupes d'Analyse de la Pratique Professionnelle**
- **Accompagnements pédagogiques**
- **Interventions à destination de parents ou de professionnel·les : conférences, ciné-débats, théâtre-forum, ateliers, café parents, groupes de parole/soutien**

Les caractéristiques principales des Services figurent en Annexe des présentes.

Toute commande de Services emporte, de la part du ou de la Client·e, l'acceptation préalable sans restriction ni réserve des Conditions Générales, dont le ou la Client·e déclare avoir pris connaissance.

Les Conditions Générales sont applicables nonobstant toute stipulation contraire figurant dans tous documents émanant du ou de la Client·e, et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Les Conditions Générales sont applicables sous réserve de toute stipulation contraire figurant au bon de commande ou à des conditions particulières le cas échéant conclues entre le Prestataire et le ou la Client·e concerné·e.

Article 2 – COMMANDES ET ANNULATION

Chaque commande de Services donne lieu à l'établissement d'un devis détaillé, d'une durée de validité de **30 jours** à compter de sa date de création.

La commande est définitive dès acceptation et signature du devis par le ou la Client·e, ce dernier valant alors bon de commande.

Le bon de commande, la nature des Services et leurs modalités d'exécution ne pourront être modifiés sans l'accord préalable et écrit de la Prestataire.

En cas d'annulation par le ou la Client·e d'une commande confirmée, pour quelque motif que ce soit, et sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires :

- Pour toute annulation communiquée par le ou la Client·e à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la date de la réalisation des Services, 50% du prix total sera due à la Prestataire et facturée au ou à la Client·e.
- Pour toute annulation communiquée par le client à moins de 8 jours calendaires avant la date de la réalisation des Services, 100% du prix total sera due à la Prestataire et facturée au ou à la Client·e.

Absence ou désistement des participant·es le jour de l'intervention :

Pour l'ensemble des Services (formations, groupes d'analyse de la pratique, conférences, ateliers, ciné-débats, théâtre-forum, etc.), le tarif convenu au bon de commande est forfaitaire ou calculé pour la session globale.

L'absence, le retard, le désistement ou la diminution du nombre de participants/bénéficiaires le jour de la réalisation des Services, pour quelque cause que ce soit imputable au ou à la Client·e ou aux participant·es, ne constitue pas une annulation imputable à la Prestataire. En conséquence, aucune réfaction de prix, réduction ou remboursement ne sera accordé, et la prestation restera facturée à 100 % du montant prévu au bon de commande.

Article 3 – CONDITIONS TARIFAIRES

Les Services sont fournis au tarif de la Prestataire en vigueur au jour de la signature du bon de commande, exprimé en euros hors taxes (TVA non applicable article 293 B du CGI).

En cas de prix non déterminable a priori, le prix des Services est déterminé dans le bon de commande en fonction de la nature des Services.

Le tarif est ferme et ne peut être révisé pendant la durée d'exécution des Services, les parties renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code Civil.

La Prestataire se réserve toutefois le droit de modifier ses prix à tout moment pour tous Services qui seraient souscrits postérieurement à cette modification.

Lorsque les Services sont à exécution successive, facturables à échéance régulière et peuvent faire l'objet d'une tacite reconduction, toute modification du tarif des Services prendra effet lors de la prochaine période contractuelle. A défaut de résiliation par le ou la Client·e avant cette prise d'effet, la nouvelle tarification sera applicable à la nouvelle période contractuelle.

Toute modification des tarifs résultant d'une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée ou la création de toute nouvelle taxe assise sur le prix des Services sera immédiatement et automatiquement appliquée.

Des éventuelles réductions de prix, ristournes et remises pourront s'appliquer aux Services dans des conditions prévues dans un document qui serait communiqué au ou à la Client·e. En cas de tarif promotionnel, la Prestataire s'engage à appliquer ce tarif à toute commande passée durant la période de la promotion.

Les frais engagés pour l'exécution des Services pourront faire l'objet d'une refacturation au ou à la Client·e (frais de déplacement, hébergement, débours, etc.) selon l'accord des parties figurant le cas échéant dans le bon de commande.

Article 4 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

En cas de services spécifiques :

Les Services sont facturés et le prix est exigible en totalité et payable en un seul versement dans un délai de **30 jours** suivant leur fourniture.

En cas de services à exécution successive :

Si paiement comptant à la Commande :

Les Services sont facturés et le prix est exigible en totalité et payable comptant au jour de la signature du bon de commande pour la période contractuelle à venir.

Si paiement à échéances régulières :

Les Services sont facturés et le prix est exigible et payable au **début de chaque mois** donnant lieu à la fourniture des Services.

Les modes de paiement suivants peuvent être utilisés :

- **Virement bancaire**
- **Prélèvement automatique**
- **Autre moyen de paiement : par chèque**

En présence d'un paiement par chèque, ce dernier doit être émis par une d'une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. L'encaissement est effectué immédiatement, ou selon les conditions convenues entre la Prestataire et le ou la Client·e dans le bon de commande.

En cas de règlement anticipé par le ou la Client·e, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans

accord préalable et écrit entre la Prestataire et le ou la Client.e. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le ou la Client.e sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

Il est expressément convenu que le ou la Client.e est valablement mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil. En cas de retard de paiement de l'une quelconque des échéances, la Prestataire se réserve notamment le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au ou à la Client.e, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir au titre des Services, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ;
- refuser toute nouvelle commande ou exiger pour toute nouvelle commande un paiement comptant ou une garantie pour la bonne exécution des engagements ;
- imputer tout paiement partiel en premier lieu sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne ;
- réduire, suspendre ou annuler les Services en cours, 7 jours après mise en demeure restée sans effet, effectuée par la Prestataire auprès du Client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, des pénalités de retard calculées au taux visé à l'article L.441-6 du Code de Commerce ; et/ou
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement d'une indemnité égale à 10% des sommes lui restant dues, sans préjudice de la réparation de tout dommage effectivement subi.

Article 5 - MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

La Prestataire déclare disposer des compétences, de l'expérience et des moyens nécessaires pour fournir les Services, et assumera la pleine responsabilité tant de l'exécution des Services que de l'organisation du travail de son personnel le cas échéant.

La Prestataire fournira les Services de bonne foi et mettra en œuvre toutes les diligences requises pour l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des droits de tiers.

Notamment, la Prestataire s'engage à :

- apporter tous les soins requis par la diligence professionnelle et les usages de la place à l'exécution des Services ;

- mettre le cas échéant en œuvre ou à disposition les moyens adéquats pour l'exécution des Services ;
- en l'absence d'exécution immédiate des Services, faire ses meilleurs efforts pour assurer le respect du délai ou calendrier indicatif figurant dans le bon de commande.

La Prestataire fournira les Services au lieu convenu avec le ou la Client·e dans le bon de commande. Au cas où la Prestataire fournirait les Services dans les locaux du ou de la Client·e, la Prestataire se conformera, et fera en sorte que son personnel (si lieu est) se conforme aux standards raisonnables de sécurité et aux procédures d'hygiène, de sécurité et de confidentialité en vigueur dans ces locaux.

La Prestataire collaborera activement et de bonne foi avec le ou la Client·e en tous domaines, en vue de la bonne exécution des Services, et informera immédiatement le ou la Client·e de toute difficulté ou de tout litige survenu au cours de l'exécution de sa mission.

La Prestataire fournira les Services en totale indépendance et autonomie. Ni la Prestataire, ni ses dirigeants, ni les membres de son personnel, ne pourront prétendre être agents, sous-traitants ou salariés du ou de la Client·e et ne disposeront du pouvoir ou de l'autorité pour prendre des décisions, engagements, ou conclure des contrats au nom et pour le compte du ou de la Client·e, de quelque manière que ce soit, sauf mandat écrit préalable et spécial donné par le ou la Client·e.

La Prestataire sera redevable des cotisations de sécurité sociale ou pénalités inhérentes à son activité de professionnel indépendant, devra accomplir toutes les formalités inhérentes à ce statut, en respectant les obligations légales et réglementaires qui lui incombent en ce qui concerne l'emploi et la rémunération du personnel amené à assurer les Services. La Prestataire s'engage notamment à remettre au ou à la Client·e à la date de signature d'un bon de commande et tous les six (6) mois subséquents un avis de situation SIRENE et une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'URSSAF.

La Prestataire informera le cas échéant le ou la Client·e préalablement par écrit, de toute mission ou action qui serait susceptible de créer une situation de conflit d'intérêt, de telle manière à ce que les parties déterminent d'un commun accord les décisions à prendre et mesures à mettre en place afin de préserver les intérêts du ou de la Client·e.

ARTICLE 5 bis – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Chaque action de formation professionnelle (INTER ou INTRA) fait l'objet de l'établissement d'une **Convention de Formation Professionnelle** (ou d'un Contrat de Formation) conclue entre la Prestataire et le ou la Client·e, conformément aux dispositions du Code du travail. En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales et la Convention de Formation, les dispositions de la Convention de Formation prévaudront.

Règlement par un organisme tiers (OPCO)

En cas de financement de la formation par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou tout autre organisme payeur tiers :

- Le ou la Client·e s'engage à effectuer les démarches de demande de prise en charge avant le début de la formation et à en informer la Prestataire.
- Il appartient au ou à la Client·e de s'assurer de la bonne fin de sa demande de prise en charge.
- En cas de prise en charge partielle par l'organisme tiers, le solde restant est directement facturé au ou à la Client·e.
- Si l'accord de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la Prestataire au plus tard le premier jour de la formation, l'intégralité du coût de la formation sera facturée au ou à la Client·e, qui demeure seul redevable du paiement.

Assiduité et feuilles d'émargement

Conformément aux exigences légales et Qualiopi, les participant·es sont tenu·es d'émarger les feuilles de présence pour chaque demi-journée de formation. En cas de formation à distance, la preuve de présence est apportée par les relevés de connexion.

Article 6 – OBLIGATIONS DU OU DE LA CLIENT·E

Le ou la Client·e collabore activement et de bonne foi avec la Prestataire en tous domaines en vue de la bonne exécution des Services.

Elle communique notamment des informations et documents au caractère complet, précis exact et sincère et prend les décisions raisonnablement nécessaires dans les délais requis pour l'exécution des Services. La Prestataire sera autorisée à utiliser tout élément communiqué par le ou la Client·e pour les besoins de la réalisation des Services ou obtenu par le biais de sources d'informations publiques généralement considérées comme fiables et à présumer, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, que cet élément est exact, précis, sincère, complet et ne comporte pas d'inexactitude ou d'insuffisance susceptible d'en altérer la portée.

Le ou la Client·e est tenu de désigner un·e représentant·e disponible et investi·e du pouvoir de décision qui sera l'interlocuteur·rice principal·e de la Prestataire dans la gestion de leurs relations au titre de l'exécution des Services.

Le ou la Client·e ne peut modifier, en cours d'exécution des Services, leur nature ou leurs modalités de fourniture, sauf accord préalable et écrit de la Prestataire.

Il ou elle s'engage à informer immédiatement la Prestataire de toute difficulté, réserve ou de tout litige survenu au cours de l'exécution des Services, afin de permettre le cas échéant un règlement amiable de la situation.

Le ou la Client·e verse le prix des Services dans les conditions et selon les modalités prévues aux présentes.

Article 7 – RÉCLAMATIONS

En cas d'inexécution ou d'exécution défectueuse des Services, le ou la Client·e devra notifier la Prestataire et formuler ses griefs, réserves et les justificatifs pertinents dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date où il ou elle en a connaissance, afin de permettre aux parties de faire leurs meilleurs efforts en vue de parvenir à un règlement amiable de la situation dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la notification initiale du ou de la Client·e.

A défaut de règlement amiable dans les conditions susvisées et en cas d'inexécution suffisamment grave de la Prestataire, le ou la Client·e pourra résilier les Conditions Générales dans les conditions prévues à l'article 13 et obtenir le cas échéant des dommages et intérêts de la Prestataire aux fins de réparer le préjudice subi, le ou la Client·e renonçant par avance à solliciter une exécution forcée en nature des Services par la Prestataire ou un tiers ou une réduction proportionnelle du prix, par dérogation expresse aux dispositions des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

Article 8 - RESPONSABILITÉ DE LA PRESTATAIRE

La Prestataire est tenue à une obligation de moyens au titre de la fourniture des Services.

La responsabilité de la Prestataire ne saurait être engagée :

- en cas de manquement à une quelconque obligation résultant d'un cas fortuit ou d'un évènement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, y compris, mais sans y être limités, des événements imprévisibles tels que grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défaut de production ou de transport non-consécutif à son fait personnel, rupture d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant la Société d'exécuter convenablement ses obligations ;
- dans le cas où les informations, données, instructions, directives, matériels ou supports communiqués par le ou la Client·e sont erronés ou incomplets, et plus généralement dans le cas où l'inexécution ou l'exécution défectueuse des Services résulte en tout ou partie du comportement, d'un manquement ou d'une carence du ou de la Client·e ;
- en cas d'utilisation des résultats des Services pour un objet ou une finalité différents de ceux pour lesquels la Prestataire est intervenue, de mise en œuvre erronée des recommandations de la Prestataire ou d'absence de prise en compte des réserves émises par la Prestataire.

En tout état de cause, la Prestataire n'encourt aucune responsabilité au titre de tous dommages ou préjudices indirects ou immatériels tels que préjudice financier, perte de chance, perte de profit, perte de contrat, perte de commande, perte de clientèle, perte d'exploitation, préjudice ou trouble commercial ou préjudice d'image, qui pourraient résulter de la fourniture défectueuse ou de l'absence de fourniture des Services.

La responsabilité de la Prestataire ne peut excéder un montant égal au prix hors taxes perçu auprès du ou de la Client·e au titre de la fourniture des Services au cours des douze (12) derniers mois.

Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code Civil, toute action judiciaire d'un·e Client·e à l'égard de la Prestataire est atteinte par la prescription à l'expiration d'une durée d'un (1) an suivant la date à laquelle le ou la Client·e concerné·e a eu connaissance ou est présumé·e avoir eu connaissance du fait dommageable.

Article 9 – NON SOLLICITATION

Le ou la Client·e s'interdit, pendant toute la durée des présentes Conditions Générales augmentée d'une durée d'un (1) an après leur résiliation ou fin pour quelque cause que ce soit, d'inciter ou de tenter d'inciter, directement ou indirectement et de quelque manière que ce soit, tout salarié, consultant, mandataire ou représentant de la Prestataire, à quitter la Prestataire ou à entrer au service, de quelque manière que ce soit (en tant que salarié, mandataire, consultant, actionnaire ou autre), d'une autre entreprise.

Article 10 - CONFIDENTIALITÉ

Pendant la durée de fourniture des Services, chaque partie pourra prendre connaissance ou recevoir des informations, documents et/ou données confidentiels à propos de l'autre partie. De ce fait, chaque partie s'engage, tant en son nom qu'au nom de ses préposés pour lesquels elle se porte fort, à préserver la stricte confidentialité de toutes les informations, documents et/ou données confidentiels de toute nature en rapport avec les résultats, l'activité ou la clientèle de l'autre partie ou toute information reçue ou obtenue d'une partie dans le cadre ou en relation avec l'exécution des Services.

Le présent engagement de confidentialité des parties est valable, tant pour la durée de fourniture des Services que pendant une durée de deux (2) ans suivant leur fourniture.

Article 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf accord préalable écrit de la Prestataire, la Prestataire est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle portant sur les éléments communiqués au ou à la Client·e dans le cadre de la fourniture des Services, et notamment de façon non limitative sur la charte graphique, le titre, la forme, le plan et la structure des informations et documents communiqués, les textes, les logos, les marques, les images et photographes, les animations et vidéos, les slogans, les bases de données et plus généralement tout ou partie des éléments communiqués.

En conséquence, les présentes Conditions Générales n'entraînent le transfert d'aucun de ces droits de propriété intellectuelle au profit du Client, qui s'interdit de reproduire, d'utiliser et/ou de représenter, par quelque procédé que ce soit, même partiellement, tout élément sur lequel la Prestataire détient un droit de propriété intellectuelle.

Par exception à ce qui précède, la Prestataire concède au ou à la Client·e, sous réserve du respect par ce dernier des présentes Conditions Générales, un droit non exclusif et non cessible d'accéder aux éléments communiqués dans le cadre de la fourniture des Services et dont elle détient la pleine

propriété, de les télécharger et de les imprimer le cas échéant dans le cadre d'une utilisation interne personnelle et non commerciale.

Article 12 - DONNÉES PERSONNELLES

12.1 Nature des données à caractère personnel collectées

La Prestataire s'engage à ne collecter que des données à caractère personnel adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Aucune donnée à caractère personnel considérée comme «sensible», telle que l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ne saurait être demandée ni collectée auprès du ou de la Client·e.

Le ou la Client·e est informé·e par les présentes de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires sur les formulaires et recueillies dans le cadre du service décrit dans les présentes sont nécessaires à la réalisation de la Prestation. Parmi les données à caractère personnel du ou de la Client·e que la Prestataire collecte auprès de lui peuvent figurer :

- Ses noms et prénoms
- Son adresse email
- Son numéro de téléphone
- Son titre ou poste professionnel

12.2 Finalité du traitement des données à caractère personnel

Des données personnelles sont susceptibles d'être collectées et utilisées par la Prestataire aux fins de permettre la fourniture des Services, et peuvent être transmises aux sociétés chargées de la gestion, de l'exécution et du traitement des opérations de paiement.

Les données collectées sont également susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la gestion des relations commerciales afin d'établir des statistiques, d'effectuer des études de marché et de comportement et de permettre à la Prestataire d'améliorer et de personnaliser les Services.

12.3 Conservation, sécurité et confidentialité des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont traitées et stockées dans des conditions visant à assurer leur sécurité et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées à l'article 9.2 des présentes Conditions Générales ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques et ne donneront lieu à aucune exploitation, de quelque nature que ce soit.

Ces données peuvent également être conservées à des fins de sécurité et de conservation, afin de respecter les obligations légales et réglementaires auxquelles le Prestataire est soumis.

La Prestataire s'engage à mettre en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de toutes les données à caractère

personnel, afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Toutefois, il est précisé qu'aucune mesure de sécurité n'étant infaillible, la Prestataire ne saurait garantir une sécurité absolue aux données à caractère personnel du ou de la Client·e.

12.4 Transfert des données à caractère personnel

Aucun transfert de données à caractère personnel n'est réalisé hors de l'Union Européenne.

La Prestataire s'engage à ne jamais partager les données à caractère personnel du Client, sans avoir obtenu son consentement préalable, avec des sociétés tierces à des fins marketing et/ou commerciales.

Toutefois, la Prestataire pourra être amené à divulguer des données à caractère personnel du ou de la Client·e aux autorités administrative ou judiciaire lorsque leur divulgation est nécessaire à l'identification, l'interpellation ou la poursuite en justice de tout individu susceptible de porter préjudice aux droits de la Prestataire, de tout autre client·e ou d'un tiers. La Prestataire peut enfin être légalement tenu de divulguer les données à caractère personnel de l'Utilisateur et ne saurait dans ce cas s'y opposer.

12.5 Droits du Client sur ses données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), tout·e Client·e dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles le concernant, qu'il ou elle peut exercer directement auprès du service clients de la Prestataire en le contactant à l'adresse électronique mariongadras@outlook.com ou à l'adresse postale suivante Marion Gadras, 18 rue des Michelles, 13220 Châteauneuf-les-Martigues, en joignant à sa demande une copie d'un titre d'identité.

En outre, dans les limites posées par la loi, le ou la Client·e dispose également du droit de s'opposer au traitement, de le limiter, de décider du sort post-mortem de ses données, de retirer son consentement à tout moment et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Article 13 – DURÉE - RÉSILIATION

En cas de vente ponctuelle ou en application de conditions particulières, les présentes Conditions Générales sont conclues pour la durée de fourniture des Services, telle que mentionnée le cas échéant dans des conditions particulières ou dans le bon de commande.

En cas de vente à exécution successive, les présentes Conditions Générales sont conclues pour une durée initiale de **6 mois**. A défaut de dénonciation des présentes Conditions Générales dans un délai de **1** mois précédant le terme de cette durée initiale, la fourniture des Services et les Conditions Générales sont tacitement reconduits pour une nouvelle période d'une durée équivalente à la durée initiale, aux conditions tarifaires en vigueur à la date de la reconduction.

La Prestataire ou le ou la Client·e pourra résilier les Conditions Générales de plein droit de manière anticipée par l'envoi d'une notification écrite :

- en cas de survenance d'un cas de force majeure visé à l'article 8 des présentes;
- après avoir notifié l'autre partie en cas de manquement grave de celle-ci à ses obligations ou au titre des lois et règlements applicables, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze (15) jours (lorsqu'il peut être remédié à ce manquement) suivant notification écrite indiquant la nature du manquement et la nécessité d'y remédier.

Article 14 - NOTIFICATIONS

Toute notification ou convocation écrite requise ou permise en vertu des stipulations des présentes sera valablement effectuée si elle est adressée par lettre remise en main propre ou par porteur contre reçu de livraison, par courrier recommandé avec avis de réception, ou par courrier électronique (sauf en cas de résiliation des présentes), adressé aux coordonnées de la partie concernée, chaque partie élisant domicile en son siège social.

Tout changement de coordonnées d'une partie pour les besoins des présentes devra être notifié à l'autre partie selon les modalités prévues ci-dessus.

Les notifications adressées en mains propres ou par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison. Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire. Les notifications faites par courrier électronique seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique.

Article 15 - AUTONOMIE ET ABSENCE DE RENONCIATION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions générales était déclarée nulle ou inapplicable pour quelque cause que ce soit en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations resteraient en vigueur.

Le fait pour la Prestataire de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou de plusieurs stipulations des Conditions Générales n'emportera en aucun cas renonciation.

Article 16 – MODIFICATION

La Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des présentes Conditions Générales pour la passation de nouvelles commandes de Services.

Toute commande consécutive à une modification apportée aux Conditions Générales emportera acceptation par chaque Client·e de la nouvelle version des Conditions Générales qui lui sera communiquée.

Article 17 - LITIGES

Les litiges qui pourront survenir dans le cadre des relations contractuelles établies entre le ou la Client·e et la Prestataire devront être résolus, dans la mesure du possible, de manière amiable.

A défaut de règlement amiable dans un délai d'un mois à compter de la saisine de l'une des parties, tous les litiges auxquels les Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution, résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de la Prestataire.

Article 18 - DROIT APPLICABLE & LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

Annexe : Caractéristiques des Services

Ateliers thématiques parents

Temps d'exploration d'une thématique spécifique, à travers activités ludiques, échanges et quelques éléments théoriques.

- Format 2h ou 3h

Cafés parents

Temps d'échange entre adultes pour partager ressentis, expériences et préoccupations autour de l'accompagnement de nos enfants au quotidien.

- 1h30 à 2h
- Avec ou sans thématique

Conférences interactives / conférences gesticulées

Transmission de notions sur une thématique spécifique, de manière interactive, ludique et innovante dont l'intention est de questionner, de créer des prises de conscience du public

- 1h30 à 2h, questions incluses
- Parents et/ou Professionnel·les
- Thématiques à définir selon les besoins de la structure

Théâtre-forum

Exploration et expérimentation théâtrale sur des situations problématiques du quotidien, en groupe et/ou en représentation interactive

- 1h30 à 2h, selon si groupe de production et/ou représentations
- Thématiques selon les besoins

Ciné-débats

Diffusion d'un film (documentaire ou fiction) suivi d'un échange pour accueillir les ressentis, répondre aux questionnements et apporter un éclairage nouveau sur une thématique spécifique

- Introduction du film, visionnage et entre 30 min et 1h de débat

- Parents et Professionnel·les

Formations professionnelles

Clé en main ou sur mesure

- Format de 1 à 4 jours
- Professionnel·les en lien avec les enfants et les familles : petite enfance, enseignement primaire et secondaire, animation, travailleurs·ses social·es, etc.
- Catalogue de formation disponible

Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle

Trouver du soutien entre pairs, se questionner sur ses pratiques, ses postures, prendre du recul, activer l'intelligence collective, dans un cadre de confiance et de confidentialité, pour trouver des solutions ensemble.

- 1h30 à 3h, fréquence selon les besoins de la structure
- Professionnel·les de l'éducation et du médico-social

Accompagnement pédagogique

- Durée et format à définir selon les besoins de la structure
- Professionnel·les de l'éducation et du médico-social